

Royaume-Uni

La croissance de la « pauvreté laborieuse »

Jacques FREYSSINET¹

Depuis plus de vingt ans, les gouvernements travaillistes et conservateurs du Royaume-Uni ont justifié les réformes du marché du travail et de la protection sociale par l'argument selon lequel « le travail est le meilleur chemin pour sortir de la pauvreté » (*work is the best route out of poverty*). Or, en 2018, le pays a atteint un niveau de taux d'emploi sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. En 1998, un salaire minimum a été introduit ; depuis 2016, son niveau a été fortement augmenté pour atteindre 60 % du salaire médian en 2020. Dans ce contexte, à première vue favorable, les pauvres appartiennent aujourd'hui dans leur majorité à des ménages dont l'un des membres au moins occupe un emploi, ce qui constitue la définition de la « pauvreté laborieuse » ou *working poor*. Sophie Ponthieux a souligné l'ambiguïté de cette catégorie statistique (Ponthieux, 2009). Elle offre cependant l'intérêt de mettre en question une stratégie de lutte contre la pauvreté qui se limiterait à promouvoir l'accès à l'emploi. Ceci explique qu'un vif débat se soit développé ces dernières années au Royaume-Uni sur les leçons

qui devaient être tirées de la croissance parallèle de l'emploi, du salaire minimum et du nombre de *working poor*.

Après un repérage de l'évolution globale du phénomène, nous nous interrogeons sur le poids des différentes variables explicatives qui ont été invoquées : les salaires, la précarité de l'emploi, les prestations sociales sous condition de travail ainsi que les coûts de logement.

Un nombre croissant de *working poor*

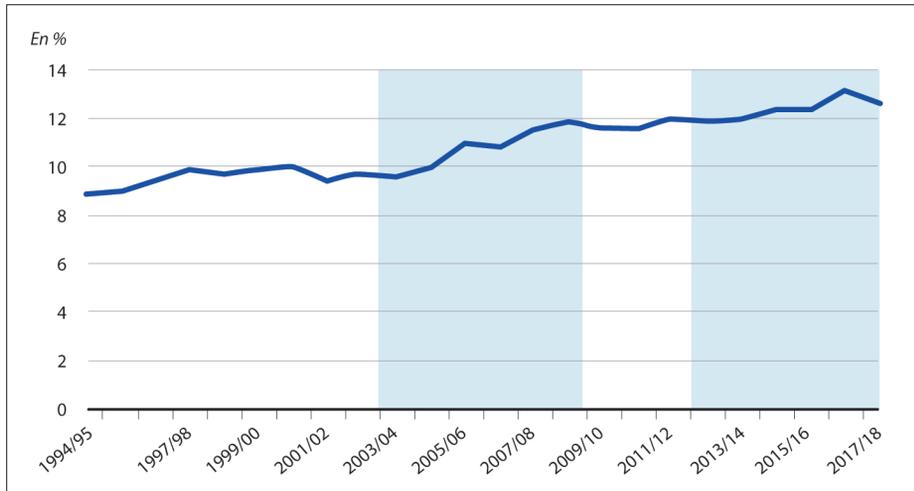
Une travailleuse ou un travailleur pauvre est une personne qui, tout en occupant un emploi, appartient à un ménage pauvre, c'est-à-dire dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté (voir encadré pour une présentation des difficultés de définition). La population des ménages en situation de pauvreté laborieuse a des caractéristiques spécifiques tant dans sa composition que dans son évolution (Bourquin *et al.*, 2019 ; DWP, 2020 ; Innes, 2020 ; Judge, Slaughter, 2020).

1. Chercheur associé à l'IRES.

La graphique 1 retrace l'évolution depuis 1994/1995 ² du taux de pauvreté laborieuse. La tendance est à la hausse avec deux poussées entre 2003 et 2009 puis entre 2013 et 2017. Alors que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population d'âge actif est au cours de cette période très légèrement décroissant ³, c'est la composition de population pauvre qui

change ; le tableau 1 présente son évolution. Le fait marquant est que les ménages en situation de pauvreté laborieuse voient leur part devenir majoritaire : elle passe de 37 à 58 % de la population pauvre. Comme il apparaît dans le tableau, cette croissance a plusieurs origines. Il existe d'abord un effet de composition : la population des ménages sans emploi

Graphique 1. Évolution du taux de pauvreté laborieuse (1994-2018)



Note : Pourcentage de personnes en emploi appartenant à des ménages pauvres.
Source : JRF (2020:32).

Tableau 1. Évolution de la population pauvre (1994/1995-2017/2018)

En %

Catégories de ménages pauvres	Part de la population pauvre		Taux de pauvreté	
	1994/1995	2017/2018	1994/1995	2017/2018
Ménages d'âge actif avec emploi(s)	37	58	14	18
Ménages d'âge actif sans emploi	42	24	72	66
Ménages de retraité(s)	22	18	27	18

Notes : Pauvreté mesurée sur la base du revenu disponible après déduction des coûts de logement (voir encadré).
Source : Bourquin *et al.* (2019:11-12).

2. Au Royaume-Uni, les données statistiques sont fréquemment établies selon les années budgétaires qui vont du 1^{er} avril au 31 mars.
3. Il a diminué en 20 ans de 25 à 22 %.

Encadré

La pauvreté laborieuse : définitions et mesures

Une travailleuse ou un travailleur pauvre (*working poor*) est une personne qui, tout en occupant un emploi, appartient à un ménage pauvre, c'est-à-dire dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

L'emploi

La définition adoptée par l'Union européenne (UE) est très restrictive. Seules y sont incluses les personnes qui ont occupé un emploi plus de la moitié de l'année. Ainsi des titulaires d'emplois précaires ou les victimes de longues périodes de chômage dans l'année sont souvent exclus.

Pour tenir compte de ces populations, les chercheurs britanniques utilisent généralement la définition large de l'emploi adoptée par le Bureau international du travail (BIT) : avoir réalisé au moins une heure d'emploi rémunéré au cours de la semaine. L'objectif est de n'exclure de l'analyse aucune personne qui occupe un emploi de mauvaise qualité.

Les ménages pauvres

Par convention, est pauvre une personne qui vit dans un ménage dont le revenu disponible par équivalent adulte est inférieur à 60 % du revenu disponible médian de l'ensemble de la population. Des coefficients de pondération inférieurs à 1 sont utilisés pour les membres du ménage autres que la personne de référence (l'ancien « chef de ménage »).

Compte tenu de la structure spécifique des modalités de logement, les chercheurs britanniques utilisent de préférence la notion de revenu disponible après déduction des coûts de logement (*After Housing Costs – AHC*). En effet, les écarts de coût de logement résultent moins de la qualité des logements que du statut juridique de leurs occupants (voir *infra*).

La population en situation de pauvreté laborieuse

Ici encore, l'UE adopte une définition restrictive : seules sont incluses les personnes en emploi appartenant à des ménages pauvres.

La définition large de la pauvreté laborieuse inclut toutes les personnes qui vivent dans des ménages pauvres dont l'un des membres au moins occupe un emploi.

Les chercheurs britanniques utilisent souvent une définition intermédiaire : toutes les personnes d'âge actif (15-64 ans) qui vivent dans des ménages pauvres dont l'un des membres au moins occupe un emploi au sens du BIT. Cette définition correspond à la cible des politiques de lutte contre la pauvreté par l'accès à l'emploi. C'est donc celle que nous utilisons dans cet article.

Pauvreté laborieuse et bas salaires

Par convention, les bas salaires sont ceux inférieurs aux deux tiers du salaire horaire médian. Il n'existe qu'une couverture partielle (voir *infra*) entre les bas salaires et les *working poor*.

Sources : Hick, Lanau (2017) ; JRF (2020) ; Ponthieux (2009).

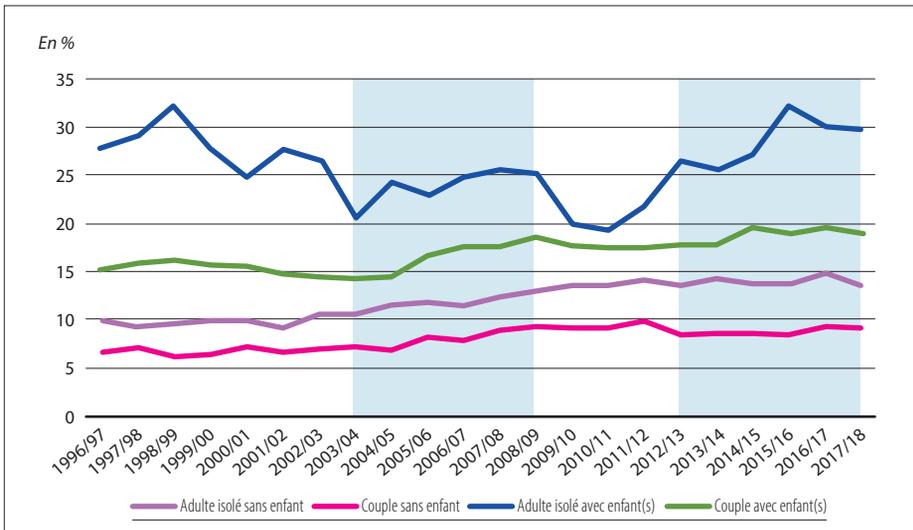
a fortement diminué alors que leur taux de pauvreté est très élevé. Par ailleurs, le taux de pauvreté a nettement diminué pour les retraités. Ces facteurs expliquent (statistiquement) 15 des 22 points d'augmentation de la part des ménages en situation de pauvreté laborieuse, mais il reste 7 points qui ne résultent pas d'évolutions concernant les autres catégories de ménages. Il s'y ajoute le fait qu'à l'opposé des deux autres catégories, le taux de pauvreté des ménages dans l'emploi a augmenté (de 14 à 18 %).

L'impact de la pauvreté laborieuse est inégalitaire. Le graphique 2 montre que le phénomène est concentré dans les familles composées d'un adulte isolé avec enfants ; celles-ci connaissent des fluctuations beaucoup plus fortes et une rapide montée au cours des dernières années, ce qui a effacé les progrès réalisés pendant les premières années du gouvernement du New Labour (Gregg,

2014 ; JRF, 2020). De même, le taux de pauvreté laborieuse est fortement supérieur dans les minorités ethniques ⁴ relativement à la population blanche ainsi que pour les emplois à temps partiel relativement aux emplois à plein temps. Certains secteurs d'activité sont caractérisés par une forte proportion de *working poor*, notamment les hôtels-café-restaurants, le commerce de détail, les maisons de repos ou de retraite.

Une information complémentaire est fournie par l'analyse des mobilités. L'étude la plus récente réalisée sur données de panel porte sur la période 2010-2014 (Hick, Lanau, 2018). Elle confirme globalement les enseignements de travaux antérieurs qui portaient sur la période 2000-2001 (Gardiner, Millar, 2006) ou sur la période 2007-2012 (ONS, 2015). Un premier résultat porte sur l'importance des flux d'entrée et de sortie relativement aux états de persistance.

Graphique 2. Taux de pauvreté des adultes selon les ménages avec emploi(s) (1996/1997-2017/2018)



Source : Innes (2020:7).

4. BAME : *black and minority ethnic groups*.

En « empilant » pour la population adulte toutes les observations réalisées sur un intervalle de deux ans, il apparaît que, sur 100 personnes observées au sein de la population d'âge adulte, 90,2 % n'étaient en situation de pauvreté laborieuse à aucune des deux dates ; pour celles qui ont connu une telle situation : 2,4 % l'ont été aux deux dates ; 3,6 % en sont sorties et 3,8 % y sont entrées.

La pauvreté laborieuse constitue donc dans la majorité des cas une position transitoire. Les sorties de la pauvreté laborieuse sont principalement positives. Sur 100 *working poor*, si 40 sont dans la même situation un an plus tard, 55 sont restés dans l'emploi tout en sortant de la pauvreté tandis que 6 seulement sont sortis de l'emploi. Symétriquement, sur 100 pauvres sans emploi, 54 restent un an plus tard dans la même situation, tandis que 25 sortent de la pauvreté sans accéder à l'emploi⁵ et 22 accèdent à l'emploi. Cependant parmi ces derniers, 6 deviennent des *working poor*, soit plus d'un quart de ceux qui accèdent à l'emploi.

Une autre étude de panel suit pendant trois ans les individus qui sont entrés dans l'emploi au cours de l'année 2014-2015 (Judge, Slaughter, 2020). Ce passage est indiscutablement positif puisqu'il fait reculer leur taux de pauvreté de 35 % à 18 %, mais ensuite le taux de pauvreté ne se réduit pas pour ceux qui restent dans l'emploi sans discontinuité au cours des trois années. Il existe donc une pauvreté laborieuse durable. Enfin, l'étude confirme l'importance des flux, d'ampleur quasiment égale, d'entrée et de

sortie pour la population en situation de pauvreté laborieuse.

Ces données descriptives sont à l'origine de nombreuses recherches sur les variables explicatives du niveau, de la composition et de l'évolution de la pauvreté laborieuse. Sur la base de ces travaux, on peut écarter d'abord le paradoxe que constitue l'inefficacité apparente de la croissance du salaire minimum. Le mécanisme générateur central réside dans la mauvaise qualité de l'emploi. Il est complété par l'évolution des prestations sociales sous condition de travail et par la croissance des coûts de logement⁶.

Le faible impact du salaire minimum

En 1988, le gouvernement du New Labour introduit pour la première fois dans l'histoire du Royaume-Uni un salaire minimum universel à partir de 18 ans⁷, le National Minimum Wage. En 2016, il est complété par le National Living Wage à partir de 25 ans. En 1988, le taux initial du salaire minimum est faible : 45,6 % du salaire médian. Il est progressivement relevé pour atteindre en 2015 52,5 % du salaire médian. Le National Living Wage est créé avec l'objectif, qui a été réalisé, d'atteindre en 2020 le niveau de 60 % du salaire médian. Il s'agit donc d'une politique prolongée de lutte contre les bas salaires (Freyssinet, 2020). On pouvait logiquement en attendre un recul de la pauvreté laborieuse alors que l'évolution observée est inverse. Ce paradoxe a

5. La sortie de la pauvreté est alors principalement due à l'augmentation des revenus des autres membres du ménage.

6. En plus des textes déjà cités, plusieurs travaux ont proposé des évaluations de l'impact respectif des différentes variables explicatives, par exemple : Bradshaw *et al.* (2010) ; Hick, Lanau (2017, 2020) ; Tripney *et al.* (2009).

7. Pour les jeunes de moins de 21 ans, les taux sont inférieurs. Les règles qui les concernent ont été modifiées à de nombreuses reprises. Le régime a été étendu aux 16 ans et plus.

plusieurs explications complémentaires (Bennett, 2014).

En premier lieu, et nous y reviendrons plus loin, une part croissante des emplois sont juridiquement des emplois indépendants (*self employment*), un statut souvent attribué de manière fictive. Ils ne bénéficient pas du salaire minimum.

En second lieu, il existe, selon des modalités multiples, un phénomène mal mesuré mais probablement important de non-respect par les employeurs des règles du salaire minimum. Il est vraisemblable qu'il ait augmenté avec l'élévation du niveau du minimum. Selon les sources statistiques les plus fiables, le taux de non-respect dépasserait actuellement 20 %.

En troisième lieu, le salaire minimum est un taux horaire que perçoit une personne. La pauvreté laborieuse se mesure à partir des revenus annuels d'un ménage (voir encadré). Comme nous le verrons plus loin, l'élément déterminant de cette dernière n'est pas le taux de salaire horaire mais « l'intensité du travail » au sein du ménage, c'est-à-dire le nombre total d'heures de travail rémunéré réalisées dans l'année par l'ensemble des membres du ménage.

En dernier lieu, il faut tenir compte de la composition de la population qui a bénéficié de la création puis des hausses du salaire minimum. Il s'agit majoritairement de femmes travaillant à temps partiel ; elles sont, le plus souvent, apporteurs d'un second revenu au sein du ménage. Ces ménages, du fait d'un double revenu, ne faisaient généralement pas partie de la pauvreté laborieuse. Dans ces cas, cette dernière n'a pas été réduite par l'augmentation des minima horaires.

Ces observations conduisent vers l'identification de la principale variable explicative : la qualité du ou des emplois occupés par les membres du ménage.

La dégradation de la qualité de l'emploi

Il ne fait pas de doute que l'augmentation de « l'intensité du travail du ménage » constitue un facteur efficace de sortie de la pauvreté. La source peut en résider dans l'accroissement de la durée du travail des personnes déjà dans l'emploi (principalement passage du temps partiel au plein temps) ou dans l'accès à l'emploi de nouveaux membres du ménage. Le taux d'emploi est passé de 69,0 à 75,5 % entre 1994 et 2018. Le tableau 1 indique l'écart considérable des taux de pauvreté entre les ménages sans emploi et ceux avec un ou plusieurs emplois. Toute la difficulté est de comprendre pourquoi l'augmentation du taux d'emploi s'accompagne dans le même temps d'un accroissement du taux de pauvreté des ménages avec emploi(s). Plusieurs mécanismes se combinent pour engendrer une dégradation de la qualité des emplois.

En premier lieu, le Royaume-Uni a connu, depuis la récession de 2008-2009, une période sans précédent de diminution du salaire. En avril 2018, les gains bruts moyens hebdomadaires des salariés à plein temps sont inférieurs de 3,7 % en valeur réelle à leur niveau d'avril 2008⁸. La statistique porte sur les seuls salariés à plein temps donc sur les cas où l'emploi est le plus favorable à la sortie de la pauvreté.

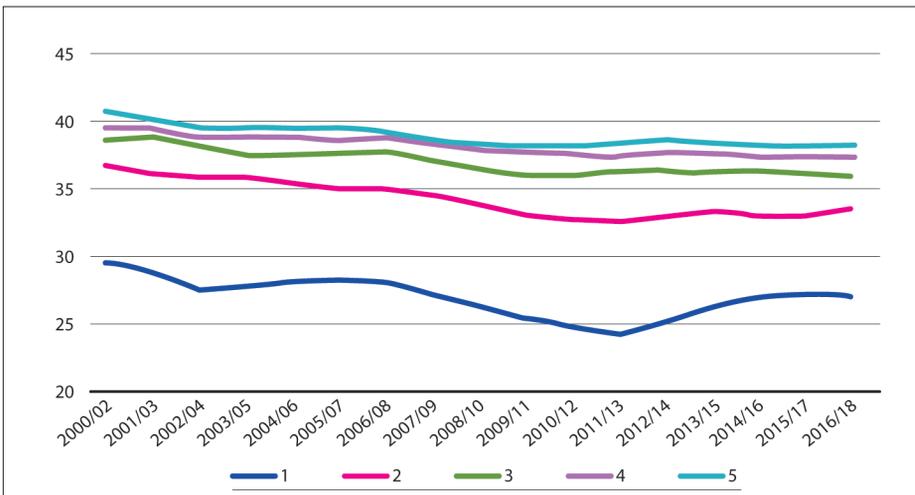
8. Selon l'enquête réalisée chaque année auprès des employeurs par l'Office national de statistiques. Pour plus de détails, voir Freyssinet (2019).

En second lieu, la création massive d'emplois observée au Royaume-Uni s'est réalisée principalement hors de l'emploi salarié à plein temps. La tendance s'est accentuée après la récession de 2008-2009 (Bradshaw *et al.*, 2010 ; Clarke, Cominetti, 2019). Entre 2008 et 2018, les deux tiers des créations nettes d'emplois résultent d'emplois atypiques. Les emplois indépendants (*self-employed*) passent de 13,0 à 14,7 % de l'emploi total ; une fraction croissante sont de faux indépendants engendrés par les politiques d'externalisation des employeurs qui visent à réduire le coût salarial. Le temps partiel augmente de 25,4 à 26,5 % de l'emploi. Les contrats zéro heure (*zero-hours contracts*) passent de 0,5 à 2,5 %⁹. La croissance de l'emploi

atypique se concentre dans les groupes traditionnellement défavorisés sur le marché du travail (les mères isolées, les victimes d'inaptitudes, les bas niveaux de qualification, les minorités ethniques...) ; elle correspond à la composition de la population des *working poor*.

L'impact du développement du temps partiel et des horaires fluctuants se lit sur le graphique 3. Il présente l'évolution des durées moyennes hebdomadaires de travail pour les cinq déciles inférieurs de revenu des ménages depuis 2000¹⁰. La réduction tendancielle de cette durée a pour partie compensé l'effet positif exercé par l'augmentation du taux d'emploi et elle concerne les catégories de ménages menacés par la pauvreté laborieuse.

Graphique 3. Durée hebdomadaire moyenne du travail par travailleur au sein des ménages appartenant aux cinq déciles inférieurs de revenus salariaux (2000-2018)



Légende : le 1^{er} décile correspond aux plus bas revenus.

Source : Innes (2020:14).

9. Les contrats zéro heure n'indiquent aucune durée du travail ; la personne attend l'appel de l'employeur. Des travaux récents ont montré qu'il fallait ajouter à ces contrats un volume double (4,9 % de l'emploi total) d'emplois dont la durée est imprévisible pour leur titulaire dans la mesure où elle peut être modifiée à court délai (*short notice*) par l'employeur (Felstead *et al.*, 2020).
 10. Il n'existe de série statistique homogène de durée du travail que depuis cette date.

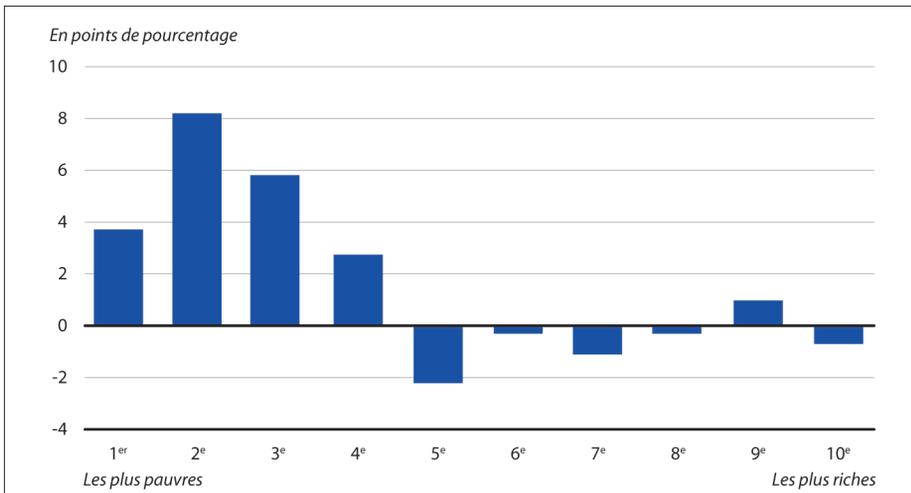
L'effet conjoint de ces deux premières tendances (taux de salaire et nature des emplois) se lit sur le graphique 4. Depuis 2007, la croissance de l'emploi est concentrée dans les quatre premiers déciles de revenu des ménages avec un pic pour le deuxième décile. À l'opposé, les six déciles supérieurs enregistrent globalement des pertes d'emplois. Ainsi, il n'apparaît plus de contradiction entre la croissance de l'emploi et la croissance de la pauvreté laborieuse. Comme l'écrivent Torsten Bell et Laura Gardiner, « nous offrons plus de travail parce que nous sommes plus pauvres »¹¹.

Une troisième composante, de moindre ampleur, s'ajoute aux deux précédentes. Les caractéristiques de certains emplois offerts réduisent leur accessibilité aux membres des ménages touchés ou menacés par la pauvreté laborieuse. Des études menées dans les grandes agglomérations

urbaines montrent une déconnexion spatiale croissante entre les quartiers d'habitat populaire et les zones périurbaines de création d'emplois (Crisp *et al.*, 2018 ; JRF, 2020). Or il s'agit majoritairement d'emplois peu qualifiés, souvent à temps partiel, notamment dans des centres commerciaux. Les fréquences insuffisantes et le coût des transports collectifs ainsi que la durée des trajets rendent de fait ces emplois non accessibles ou non rentables pour les personnes qui ne sont pas pourvues de moyens de transport individuel. Il en résulte des situations d'inactivité ou de chômage involontaire qui frappent, le plus souvent, celles qui pourraient être second apporteur de revenu dans le ménage, donc permettre la sortie de la pauvreté laborieuse.

En résumé, ce sont bien les transformations des caractéristiques des emplois depuis deux décennies et notamment

Graphique 4. Variation de l'emploi selon les déciles de revenu (2007/2008-20017/2018)



Note : Déciles de revenus pondérés selon la composition du ménage, après coûts de logements, pour les ménages d'âge actif (16-64 ans).

Source : Judge, Slaughter (2020:19).

11. « *We're supplying more labour because we're poorer* » (Bell, Gardiner, 2019:18).

depuis la grande récession qui constituent la principale variable explicative de la croissance de la pauvreté laborieuse. Toutefois, deux tendances complémentaires doivent être prises en compte.

Le recul des prestations sous condition de travail

Avant même la création d'un salaire minimum, qu'ils avaient combattu, les gouvernements conservateurs avaient développé depuis longtemps un autre instrument de lutte contre la pauvreté selon le principe du *making work pay* (« rendre le travail payant »). Ils entendaient stimuler l'offre de travail par l'attribution de prestations sociales ou de crédits d'impôt sous condition de travail (*in-work benefits*). À partir de 1997, le gouvernement du New Labour amplifie cette politique. Les modalités sont modifiées à plusieurs reprises, mais elles obéissent au même principe : une allocation sous condition de ressources est attribuée aux ménages à bas revenus dès lors que leurs membres fournissent un minimum d'heures de travail par semaine. La prestation est d'abord limitée aux ménages avec enfants avec le Family Income Supplement (supplément de revenu familial) créé en 1970. Il est remplacé en 1986 par le Family Credit (crédit d'impôt familial) à son tour transformé en 1999 en Working Families Tax Credit (crédit d'impôt pour les familles qui travaillent). En 2003 est créé le Working Tax Credit (crédit d'impôt pour ceux qui travaillent), toujours sous condition de ressources, complété par le Child Tax Credit (crédit d'impôt pour enfant).

Depuis leur retour au pouvoir en 2010, les gouvernements conservateurs mènent une politique qui combine deux horizons temporels :

- dans le cadre d'une politique d'austérité budgétaire, ils réduisent par étapes successives le niveau des prestations et durcissent leurs conditions d'éligibilité ;

- en 2012, ils créent une prestation unifiée (Universal Credit) qui se substitue à six dispositifs existants parmi lesquels les *in-work benefits* (Freyssinet, 2018). Il n'existe plus de condition de durée minimum de travail ; en revanche, les exigences de recherche active d'emploi sont accrues.

Les *in-work benefits* sont donc destinés à disparaître mais la mise en place de la nouvelle prestation ne s'opère que très lentement ¹², ce qui engendre la coexistence des deux régimes jusqu'à la fin de la décennie ¹³. Pour cette raison, les études disponibles ne couvrent pas la période postérieure à 2014-2015 lors de laquelle s'ouvre la phase de transition (Bourquin *et al.*, 2019 ; Hick, Lanau, 2017, 2019 ; Judge, Slaughter, 2020). Plusieurs conclusions s'en dégagent.

- Certains observateurs soulignent que ces prestations ou crédits d'impôt sont utilisés par les entreprises pour maintenir de très bas salaires en tirant parti des compléments de ressources ajoutés par l'État.

- En contradiction avec la thèse gouvernementale selon laquelle les *in-work benefits* engendreraient une stimulation de l'offre de travail, diverses études, réalisées au moment où les prestations étaient les plus généreuses, ont montré que, dans

12. En 2018, 10 % seulement des prestataires avaient été transférés dans le dispositif Universal Credit.

13. Sur l'historique des prestations sous conditions de travail, voir par exemple : Freyssinet (2018) ; SSAC (2017).

de nombreux cas-types de ménages, des taux marginaux de prélèvement effectif très élevés pouvaient engendrer au contraire une désincitation au travail ¹⁴.

- Les crédits d'impôt sont efficaces pour réduire la pauvreté parmi les *working poor* qui en bénéficient, mais le taux de couverture est faible notamment pour les familles sans enfant. De plus, s'ils permettent de réduire l'écart avec le seuil de pauvreté, ils ne permettent souvent pas de le dépasser en raison de leur faible montant.

- Les coupes budgétaires massives décidées à partir de 2010 ont surtout frappé les parents isolés et les familles de trois enfants et plus, donc les catégories les plus menacées par la pauvreté laborieuse.

Au total, lorsqu'ils ont été pleinement développés, les crédits et prestations sous condition de travail ont pu, dans certaines configurations de ménages, créer une incitation financière à entrer dans l'emploi ou à accroître la durée du travail. Ce faisant, ils ont pu contribuer à améliorer la situation de certaines catégories de *working poor*, soit en les rapprochant du seuil de pauvreté, soit en les faisant sortir de la pauvreté, mais ils ont aussi pu favoriser l'entrée de ménages jusqu'alors sans emploi dans la catégorie des *working poor*. Il n'est donc pas possible de mettre en évidence avant 2010 un effet net de réduction du taux de pauvreté laborieuse par les *in-work benefits*.

En revanche, les réformes régressives intervenues depuis 2010 ont contribué à l'augmentation de ce taux. Selon les simulations réalisées par Pascale Bourquin et ses coauteurs, elles expliquent dans

une large mesure l'augmentation de la pauvreté laborieuse observée depuis lors (Bourquin *et al.*, 2019:30-33).

La croissance des coûts de logement

Entre 1994 et 2017, le taux de *working poor* après prise en compte des coûts de logement a augmenté de 4,7 points alors que le même taux calculé avant prise en compte de ces coûts n'augmentait que de 3,6 points. Comme nous l'avons indiqué (voir encadré), c'est la première mesure qui est la plus significative, mais l'écart entre les deux attire l'attention sur l'impact que ces coûts ont eu sur l'accroissement de la pauvreté laborieuse (Bourquin *et al.*, 2019 ; JRF, 2020 ; Judge, Slaughter, 2020 ; Wilson, 2019).

Les coûts nets de logement, après déduction des allocations logement (*housing benefits*), sont fortement différenciés selon le statut d'occupation :

- les « purs » propriétaires (non endettés) ;
- les acquisitions par crédit hypothécaire : les coûts de remboursement varient avec les fortes fluctuations des taux d'intérêt ;
- la location privée : le coût est fonction du marché local de l'immobilier ;
- le logement social : des normes nationales d'évolution des loyers sont fixées par le gouvernement.

La ventilation des *working poor* entre ces statuts a été transformée au cours des deux dernières décennies. Entre 1979 et 1997, les gouvernements

14. Le taux marginal de prélèvement est, en cas d'augmentation d'une heure de la durée du travail, la fraction des revenus supplémentaires du travail qui, après l'intervention des modifications du niveau des impôts et des prestations, n'entre pas dans le revenu net du ménage. Ce mécanisme résulte du fait que les prestations sociales et les crédits d'impôt diminuent tandis que les prélèvements sociaux et fiscaux augmentent lorsque les revenus du travail augmentent.

conservateurs, qui cherchaient à promouvoir une nation de propriétaires, avaient permis l'acquisition par leurs occupants d'un vaste parc de logements publics dans des conditions financières avantageuses. Ainsi, en 1994-1995, un peu plus de 60 % des ménages à bas revenus avec emploi(s) étaient propriétaires de leur logement. De telles possibilités ayant disparu par épuisement du stock, ces propriétaires occupants sont devenus des retraités et les nouvelles générations de ménages pauvres, dont le pourcentage ayant accès à des logements sociaux est resté approximativement stable, ont dû se reporter vers la location privée dont la part a augmenté pour eux de 20 % entre 1994-1995 et 2017-2018.

Dans la même période, le coût réel moyen de logement a diminué de 18 % pour les propriétaires avec hypothèques du fait de l'effondrement des taux d'intérêt tandis que celui de la location privée augmentait de 40 % du fait de la bulle immobilière. Le durcissement des conditions d'accès au logement pour les ménages pauvres a donc contribué significativement à la hausse du taux de *working poor*.

Conclusion

Le caractère conventionnel et ambigu de la définition de la pauvreté laborieuse interdit de fournir des explications simples de son évolution. Le paradoxe de l'accroissement de la part des *working poor* au Royaume-Uni dans une période où augmentent parallèlement le taux d'emploi et le niveau du salaire minimum offre cependant un grand intérêt : il exige une réflexion sur la complexité des mécanismes qui déterminent les niveaux de vie respectifs des ménages avec ou sans emploi. Il ne fait pas de doute que

l'accroissement de « l'intensité de travail » d'un ménage pauvre réduit pour lui l'écart au seuil de pauvreté ou peut lui permettre de sortir de la pauvreté. Il est évident, en revanche, que l'accès à l'emploi ne constitue pas une condition suffisante de sortie de la pauvreté. Les différents mécanismes qui ont été mis en évidence pendant la période 1994-2018 permettent de comprendre comment, pour une part non négligeable, l'accès à l'emploi a fait passer des ménages pauvres sans emploi dans une situation de pauvreté laborieuse.

La pandémie de Covid-19 en 2020 accroîtra très vraisemblablement le poids de la pauvreté laborieuse par réduction de l'intensité du travail dans les bas déciles de revenu des ménages. Il faudra attendre la fin de l'année 2021 pour disposer d'une mesure statistique de l'ampleur du phénomène.

Sources :

Bell T., Gardiner L. (2019), « Feel poor, work more », *Briefing*, Resolution Foundation, November, <https://bit.ly/3lXjVOW>.

Bennett F. (2014), « The "living wage", low pay and in work poverty: Rethinking the relationships », *Critical Social Policy*, vol. 34, n° 1, p. 46-65, <https://doi.org/10.1177/0261018313481564>.

Bourquin P., Cribb J., Waters T., Xu X. (2019), « Why has in-work poverty risen in Britain? », *IFS Working Paper*, W19/12, June, <https://www.ifs.org.uk/uploads/WP201912.pdf>.

Bradshaw J., Bennett F., Mayhew E. (2010), *In-work Poverty and Labour Market Segmentation. A Study of National Policies – United Kingdom*, European Commission, May, <https://www.york.ac.uk/inst/spru/research/pdf/In-work2010.pdf>.

Clarke S., Cominetti N. (2019), *Setting the record straight. How record employment has changed the UK*, Report, Resolution Foundation, January, <https://bit.ly/2UQdqRU>.

Crisp R., Ferrari E., Gore T., Green S., McCarthy L., Rae A., Reeve K., Stevens M. (2018),

Tackling transport-related barriers to employment in low-income neighbourhoods, Joseph Rowntree Foundation, <https://bit.ly/3kXm8IW>.

DWP (Department for Work and Pensions) (2020), *Households below average income: 1994/95 to 2018/19*, March 26, <https://bit.ly/35UrMXL>.

Felstead A., Gallie D., Green F., Henseke G. (2020), « Unpredictable times: The extent, characteristics and correlates of insecure hours of work in Britain », *Industrial Relations Journal*, vol. 51, n° 1-2, p. 34-57, <https://doi.org/10.1111/irj.12279>.

Freyssinet J. (2018), « Royaume-Uni : unification ou régression ? », n° spécial, « Protection des bénéficiaires des revenus minima garantis : débats et réformes », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 164, décembre, p. 116-129, <http://bit.ly/36Fb242>.

Freyssinet J. (2019), « Royaume-Uni. Salaires : la décennie perdue (2008-2018) », *Document de travail de l'IRES*, 04.2019, août, <https://bit.ly/3m9iugc>.

Freyssinet J. (2020), « Au Royaume-Uni, du National Minimum Wage au National Living Wage », *La Revue de l'IRES*, n° 100, p. 67-101, <https://bit.ly/3nSc5qv>.

Gardiner K., Millar J. (2006), « How low-paid employees avoid poverty: An analysis by family type and household structure », *Journal of Social Policy*, vol. 35, n° 3, p. 351-369, <https://doi.org/10.1017/S0047279406009822>.

Gregg P. (2014), *Working Poverty: What's Going On?*, Social Mobility and Child Poverty Commission, March 18, <https://bit.ly/3ltnTOg>.

Hick R., Lanau A. (2017), *In-work poverty in the UK: Problem, policy analysis and platform for action*, Final Report, Cardiff University, May, <https://bit.ly/3pPk1dX>.

Hick R., Lanau A. (2018), « Moving in and out of in-work poverty in the UK: An analysis of transitions, trajectories and trigger events », *Journal of Social Policy*, vol. 47, n° 4, p. 661-682, <https://doi.org/10.1017/S0047279418000028>.

Hick R., Lanau A. (2019), « Tax credits and in-work poverty in the UK: An analysis of income packages and anti-poverty performance », *Social Policy and Society*, vol. 18, n° 2, p. 219-236, <https://doi.org/10.1017/S1474746418000118>.

Hick R., Lanau A. (2020), *In-work poverty in the UK: New analysis of a growing problem*, Cardiff University, <https://bit.ly/337DQ6i>.

Innes D. (2020), *What has driven the rise of in-work poverty?*, Joseph Rowntree Foundation, February, <https://www.jrf.org.uk/report/what-has-driven-rise-work-poverty>.

JRF (Joseph Rowntree Foundation) (2020), *UK Poverty 2019/20*, <https://www.jrf.org.uk/report/uk-poverty-2019-20>.

Judge L., Slaughter H. (2020), *Working Hard(ship). An Exploration of Poverty, Work and Tenure*, Resolution Foundation, February, <https://bit.ly/3kSrXqR>.

ONS (Office for National Statistics) (2015), *Poverty and Employment Transitions in the UK and EU: 2007-2012*, March 10, <https://bit.ly/2J7po75>.

Ponthieux S. (2009), « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique – Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité », *Documents de travail de l'Insee*, F2009/02, mars, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1380802>.

SSAC (Social Security Advisory Committee) (2017), « In-work progression and Universal Credit », *Occasional Paper*, n° 19, November, <https://bit.ly/2UPsUpo>.

Tripney J., Newman M., Bangpan M., Hempel-Jorgensen A., Mackintosh M., Tucker H., Sinclair J. (2009), « In-work poverty: A systematic review », *Research Report*, n° 549, Department for Work and Pensions, <https://bit.ly/3pVs5JR>.

Wilson W. (2019), « Rent setting: Social housing (England) », *Briefing Paper*, n° 01090, House of Commons Library, March 11, <https://bit.ly/370SJZI>.